

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS POUR LES PONTS ET LES PONCEAUX  
VISÉS PAR LES ARTICLES 13 ET 13.1 DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

**1. IDENTIFICATION**

Nom du demandeur :

\_\_\_\_\_  
(En lettres moulées)

Adresse complète :

\_\_\_\_\_

No de téléphone

Travail : \_\_\_\_\_ Résidence : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire du site : \_\_\_\_\_

Localisation du site (adresse, lot(s), matricule(s), coordonnées géographiques, carte, etc.)

\_\_\_\_\_

Est-ce que le propriétaire du site mandate le demandeur pour le représenter : \_\_\_\_\_

**2. COURS D'EAU OU LAC**

Nom du cours d'eau ou du lac (si applicable) \_\_\_\_\_

**3. RAISON DE LA DEMANDE DE PERMIS**

- Aménagement de pont(s);
- Aménagement de ponceau(x) dont le diamètre est supérieur à 3,6 m;
- Aménagement de ponceau(x) en parallèle;
- Aménagement de ponceau(x) dont le diamètre réduira de plus de 20 % la largeur du cours d'eau.
- Aménagement de pont(s), ponceau(x) ou équipement(s) pouvant nuire à l'écoulement des eaux dans les tronçons 1 ou 2 du ruisseau Clair à Mont-Tremblant (article 13.1)

**4. JUSTIFICATION DES TRAVAUX PRÉVUS**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**5. DESCRIPTION DES TRAVAUX PRÉVUS (méthodes, calendrier de travail, etc.)**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## 6. REMARQUES PARTICULIÈRES

---

---

## 7. DOCUMENTS À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

Pour tous les ponts et pour les ponceaux dont le diamètre est supérieur à 3,6 m :

- lettre du propriétaire mandatant le demandeur pour le représenter, si requis;
- carte(s) ou photographie(s) du site;
- copie des plans et devis signés et scellés par une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- preuve qu'un mandat a été donné à une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour rédiger un avis sur la conformité des travaux réalisés.

Pour les ponceaux en parallèle et pour les ponceaux dont le diamètre réduira de plus de 20 % la largeur du cours d'eau :

- lettre du propriétaire mandatant le demandeur pour le représenter, si requis;
- carte(s) ou photographie(s) du site;
- avis écrit sur la dimension du ou des ponceau(x) par une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou, dans le cas de milieux forestiers, d'une personne membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Pour les ponts, les ponceaux et les équipements pouvant nuire à l'écoulement des eaux dans les tronçons 1 ou 2 du ruisseau Clair à Mont-Tremblant (article 13.1) :

- lettre du propriétaire mandatant le demandeur pour le représenter, si requis;
- carte(s) ou photographie(s) du site;
- avis écrit d'une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec démontrant le respect d'une capacité hydraulique minimale d'une récurrence de 25 ans incluant les changements climatiques pour le tronçon 1 et le respect d'une capacité hydraulique minimale d'une récurrence de 100 ans incluant les changements climatiques pour le tronçon 2;
- preuve qu'un mandat a été donné à une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour rédiger un avis sur la conformité des travaux réalisés.

## 8. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Veuillez transmettre ce formulaire et les documents d'accompagnement (photos, cartes, etc.) à la MRC des Laurentides d'une des façons suivantes :

par courriel : [amenagement@mrclaurentides.qc.ca](mailto:amenagement@mrclaurentides.qc.ca)

par télécopieur : (819) 688-6590

ou par la poste : Spécialiste en environnement, MRC des Laurentides , 1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec), J0T 1J2

Pour informations : (819) 425-5555 poste 1012